

## **Relais assistants maternels**

### **Définition :**

Les objectifs généraux de ce service sont d'améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant, de faciliter la vie des familles et l'exercice de la profession d'assistant maternel. En outre, les Relais doivent participer à une véritable politique de prévention intégrant la socialisation et le développement psychomoteur du jeune enfant.

Les missions du Relais:

- orienter les parents vers un assistant maternel agréé, les informer sur les aides financières (CAF, réduction fiscale), les accompagner dans les démarches administratives (contrat de travail, bulletin de paie, déclarations...) et dans la préparation de l'accueil de leur enfant chez l'assistant maternel.
- informer les assistants maternels sur les avantages de l'agrément, les accompagner dans l'exercice de leur profession (accueil de l'enfant, relation avec les parents...), les informer sur leurs droits et obligations (contrat de travail, tarifs, déduction fiscale...), organiser avec les assistants maternels des temps de rencontres et d'animations.

### **Conditions :**

Les employeurs d'assistants maternels.  
Les assistants maternels.

### **Montant attribué :**

La consultation est totalement gratuite .

### **Documents à fournir :**

Pour l'assistant maternel, son attestation d'agrément.

### **Démarche :**

S'adresser dans l'un des Relais Assistants Maternels (RAM).

### **Service instructeur :**

Un animateur de relais : professionnel de la petite enfance, travailleur social ou professionnel para-médical (psychologue, éducateur de jeunes enfants,...) Renseignement au 03.44.06.62.55

### **+ d'info :**

[www.oise.fr](http://www.oise.fr)